

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions habitat public - logements locatifs HLM

Décision D-2025-319

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-41 adoptant le règlement d'attribution des subventions pour la production de logements locatifs sociaux ;
- Vu la délibération DEL-CC-2025-107 actualisant le règlement d'attribution des subventions pour la production de logements locatifs sociaux ;
- Vu l'arrêté n°A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à M. Jérôme BARON 7ème Vice-Président de la communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au logement et à l'habitat ;
- Considérant la présentation de ce projet en commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 6 novembre 2025 et l'avis favorable apporté par les membres de la commission ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer la subvention suivante :

Bailleur	Adresse Projet	Nature du projet	Nbre de logts	Typologie	PLAi adapté	PLAi	PLUS	PLS	Montant Agglo2B Réservé
Immobilière Atlantic Aménagement	MAULEON, Petit Séminaire 10 rue de la Trinité	Acquisition Amélioration	17	10 T2, 4 T3 et 3 T4	0	5	10	2	204 000€ (17 X 12 000€)

ARTICLE 2 : Le Président ou toute personne habilitée à le représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier Général de Thouars.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 24/11/2025

Le vice-Président,
Monsieur Jérôme BARON

Transmis en préfecture le
25 NOV. 2025

Notifié ou publié le
25 NOV. 2025

Le Président,
 -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 -informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

